



L'industrie chimique a réussi à trouver, au long de son histoire, des réponses à des questions vitales pour l'humanité en contribuant à réduire les risques de disettes, à protéger la santé ou à soigner les pathologies, à maîtriser les agressions du milieu naturel et à mieux valoriser les ressources naturelles. Elle s'est développée sur ces priorités de la protection. Ces succès sont aujourd'hui considérés comme des acquis, même s'ils nécessitent une vigilance constante pour être maintenus. En ce sens, l'industrie chimique a largement contribué à décharger le consommateur final de sa propre obligation de précaution en créant les moyens d'améliorer la sécurité sanitaire, alimentaire ou domestique dans la plupart des aspects de la vie quotidienne, au moins dans nos pays développés. Ces réponses aux priorités fixées par la société ont créé des marchés qui structurent aujourd'hui largement l'activité des entreprises du secteur : la production de valeur ajoutée provient de plus en plus de la « sécurité ajoutée », alors que les innovations fondamentales des siècles passés se sont banalisées. C'est, à nouveau, la société qui fixe les règles du marché, duquel découlent les enjeux prioritaires pour l'avenir de l'industrie chimique. Ces enjeux augmentent, naturellement, d'un cran l'exigence de sécurité en considérant les bénéfices acquis comme « normaux » et en présentant un bilan des seuls risques associés, face auxquels le souci de la précaution s'exprime. L'exigence s'adresse

La chimie, de la protection à la précaution

ainsi aujourd'hui à trois grands domaines. On attend d'abord et toujours de l'industrie chimique qu'elle continue d'apporter ses réponses aux urgences antérieures de protection qui ne sont pas encore réglées, puisque le risque de pénurie alimentaire, de catastrophe sanitaire ou l'insalubrité n'ont pas partout disparu, comme l'actualité nous le rappelle chaque jour. On attend d'elle aussi qu'elle élimine les effets résiduels liés à l'exercice de son activité, donc qu'elle maîtrise totalement les risques inhérents à la nature de ses métiers. On attend d'elle, enfin, qu'elle généralise la prise en compte de la précaution à la totalité du cycle de vie de ses produits pour dispenser l'utilisateur de la part de responsabilité qui lui incombe encore à travers le respect du « bon usage ». Face à de telles attentes, l'industrie chimique se trouve placée dans une situation nouvelle pour elle. Non pas tant du fait de la nature de ces exigences, que du fait de la multiplication et de la qualité des interlocuteurs qui s'adressent à elle et des voies utilisées pour l'expression de leurs attentes. L'exigence est devenue diffuse. L'entreprise est aujourd'hui devant une multitude de « parties prenantes » qui s'expriment au nom de consommateurs ou de citoyens, chacune avec sa propre cause et ses propres critères de jugement, en outre variables selon les pays. Un composite qui forme l'« opinion ». Ce contexte tranche avec celui auquel les entreprises de la chimie sont habituées : spécifications fixées par des clients qui sont rarement directement les consommateurs, règles de sécurité fixées par des autorités publiques, normes techniques établies par les instances compétentes, connaissances de base issues de la science. Leur rigueur

d'industriels place, parfois, les entreprises de la chimie en décalage avec les modes de fonctionnement de l'opinion. D'autant plus que les voies où ces interpellations s'expriment sont peu familières aux industries chimiques d'amont : ce sont celles du « grand public », avec leurs propres règles d'alerte, de dénonciation, d'accusation souvent, conditions d'accès aux médias de grande diffusion. Un mode émotionnel largement étranger aux pratiques plus techniques d'une industrie d'ingénieurs. Or, une des conditions nécessaires à la performance de l'industrie chimique dans sa réponse aux exigences de nos sociétés est qu'un échange sur les objectifs à atteindre, ainsi que sur les moyens et les modalités de leur réalisation, puisse avoir lieu entre acteurs de l'opinion et acteurs de l'industrie. Ce dialogue devrait permettre de renseigner les parties prenantes sur ce que leurs demandes impliquent de temps, de recherche, d'investissement, de coûts, afin qu'elles soient en mesure de s'accorder sur des priorités, des délais, des contreparties. Il s'agit, en somme, de créer ensemble les conditions d'un traitement consensuel et efficace de questions posées avec toute la compétence nécessaire et partagée, plutôt que de recourir à l'invective et de camper dans la défiance. Dans son développement, l'industrie chimique a déjà engagé cette intégration de la précaution aux côtés de la protection. Elle doit pouvoir aujourd'hui, dans un contexte où la société l'interpelle sur la hiérarchie de ses priorités, trouver les voies qui lui permettent de poursuivre ses activités tout en répondant aux impératifs de précaution.

Alain Devic
Président de l'UIC

Chimie et pôles de compétitivité

L'Union des Industries Chimiques se réjouit de la sélection des pôles de compétitivité annoncée par le Gouvernement. Ce choix s'inscrit parfaitement dans l'esprit des 29 propositions du groupe de réflexion stratégique¹ sur l'avenir de l'industrie chimique. Celle-ci, qui est un secteur essentiel irriguant toutes les composantes de l'industrie, sera partie prenante d'une vingtaine de pôles. L'industrie chimique engagera toutes ses capacités d'innovation pour contribuer à leur réussite.

L'industrie chimique sera fortement mobilisée sur deux projets à vocation mondiale : « Chimie-Environnement Lyon et Rhône-Alpes » (Axelera)² et « Industries et Agro-Ressources » (Europol'agro) présenté par la Champagne-Ardenne et la Picardie. Ces deux projets s'inscrivent clairement et fortement dans l'objectif de développement durable dans lequel est engagée l'industrie chimique.

En préparant des produits qui privilégieront les matières premières renouvelables, en concevant des procédés propres, en travaillant dans des conditions énergétiques optimisées et en suivant, en temps réel, les réactions chimiques grâce à une instrumentation analytique performante, l'industrie chimique confirmera son rôle incontournable au service du développement durable.

¹ Daniel Garrigue, député de la Dordogne et président du groupe de réflexion stratégique rassemblant des représentants des pouvoirs publics, des industriels, des organisations syndicales de salariés, des scientifiques et des personnes qualifiées, a remis à François Loos, ministre délégué à l'industrie, les 29 propositions le 5 juillet dernier.

² Retrouvez plus d'informations sur www.axelera.org